



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

# AGENCE ROCHE

## BAREME DES HONORAIRES

### TRANSACTION SUR IMMEUBLE : HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR

PRIX NET VENDEUR	Montant maximum des honoraires		
	%HT	HT	TTC
Tranche de 0€ 0 15000 €		forfait de 1500 €	1800 €
Tranche de 15001 à 30000 €	9%	1350 € 2850 €	3420 €
Tranche de 30001 à 53000 €	8 %	1840 € 4690 €	5628 €
Tranche de 53001 à 76000€	7%	1610 € 6300 €	7560 €
Tranche de 76000 à 152 000€	6%	4560 € 10860 €	13032 €
De 152 001 € et au-dessus	5%		

### VENTE FONDS DE COMMERCE : Honoraires HT : 10 % du prix de vente

### AVIS DE VALEUR : 180 € TTC

### LOCATION

- Locaux à usage d'habitation :

\* Honoraires de location (visite, constitution de dossier et rédaction de bail) :

un mois de loyer

50% TTC à la charge du locataire (le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et est inférieur ou égal à 8€ /m<sup>2</sup> de surface habitable)

50% TTC à la charge du propriétaire

\*Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de la surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de la surface habitable à la charge du propriétaire

- Locaux à usage professionnel ou commercial : 10% du loyer annuel + TVA à charge du locataire